

de la situation. Je donne au député l'assurance qu'on fait tous les efforts possibles afin de trouver une solution juste et équitable. Le même problème a surgi ailleurs, mais on l'a résolu de façon satisfaisante.

**M. Fraser:** J'aimerais rappeler à mes collègues que la somme de 480 millions de dollars que nous sommes sur le point d'adopter est, à quelques millions près, l'équivalent du montant global du budget des dépenses des années antérieures. Or, le présent crédit n'est que pour quatre mois. C'est, à quelques millions près, le montant global du budget des dépenses de 1939. Comme il s'agit d'un montant considérable, nous devrions avoir l'occasion de le discuter.

**M. Moore:** Je désire poser au Gouvernement une question découlant d'un renseignement que je n'ai reçu que ce matin. Il s'agit de biens de l'État qui se trouvent à Port-Nelson, dans le nord du Manitoba. Quand le chemin de fer de la baie d'Hudson circulait jusqu'à Nelson, il devait passer sur un pont en acier jeté sur la rivière Nelson, et qui avait coûté environ deux millions de dollars. Il y avait aussi dans la région une très grosse drague et une forte quantité d'autres articles en acier. Le Gouvernement a apparemment décidé de vendre ce matériel comme rebut. Je ne possède pas tous les renseignements au sujet de cette affaire mais, d'après la lettre que j'ai reçue ce matin, une société de récupération a été formée qui porte le nom de *Port Nelson Salvage Company*. Il appert que cette société songe à transporter ce matériel de rebut de Port-Nelson à l'endroit le plus rapproché du chemin de fer de la baie d'Hudson. Elle a embauché dix hommes au Pas avec seize Indiens qu'elle a recrutés un peu plus au nord. Bref, cette société de récupération a fait faillite et les chèques au moyen desquels on avait payé les salaires de ces ouvriers sont revenus portant l'inscription "insuffisance de provision". Existe-t-il, dans l'un quelconque des contrats relatifs à cette transaction, une clause de garantie permettant à ces ouvriers de toucher leur salaire.

Il suffit de dire qu'un certain nombre de ces ouvriers étaient déjà en chômage avant d'accepter ce travail. Ils ont emprunté une somme suffisante pour payer leurs frais de voyage dans le Nord et, de retour au Pas, ils se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas encaisser leurs chèques à cause du manque de fonds au compte de la société de récupération.

Je ne suis pas bien renseigné au sujet de cette société, mais on me dit que M. M. A. Goodene, de Toronto, s'en occupait. Il a loué deux tracteurs et autre outillage après avoir entrepris ce travail. Cette question concerne peut-être deux ministères du Gouvernement, c'est-à-dire le ministère du Commerce et celui

des Transports. Je demanderais à ceux qui ont vendu les propriétés au nom du Gouvernement s'ils ont bien étudié cette affaire et s'il existe dans le contrat des clauses conditionnelles qui permettraient à ces ouvriers de toucher leur salaire.

**L'hon. M. Abbott:** Je vais faire examiner la question.

(La motion de l'honorable M. Abbott est adoptée.)

**M. le président:** Dois-je faire rapport de la résolution?

**M. Drew:** Sur division.

(Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2e fois et adoptée. L'honorable M. Abbott demande à déposer le bill n° 248, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1950.)

La motion est adoptée.

**L'hon. M. Abbott** propose la 1re lecture du projet de loi.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Drew:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

**M. l'Orateur.** Quand ce bill sera-t-il lu pour la 2e fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. l'Orateur:** L'honorable M. Abbott propose, avec l'appui de l'honorable M. Claxton, que ledit bill soit lu pour la 2e fois. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Drew:** Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Macdonald (Brantford) passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1 (titre abrégé).

**M. Hackett:** Quel est le montant global des crédits, y compris tous les crédits supplémentaires et les premiers présentés?

**L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances):** Il me faudra quelques instants pour en faire l'addition. Les crédits principaux, dont le député a la liste, s'établissent à \$2,217,678,181, y compris les postes statutaires. Les crédits supplémentaires afférents à Terre-Neuve,—je n'en ai pas le détail ici,—représentent environ 55 millions, ce qui donne en tout, pour l'année en cours, une somme de 2,272 millions. Le député sera sans doute satisfait de ce chiffre approxi-